Fondation Roi Baudouin

RUE BREDERODE 21 B-1000 BRUXELLES
TÉL +32-2-511 18 40
KBS-FRB.BE BONNESCAUSES.BE INFO@KBS-FRB.BE

Appel à projets 'Digi-Parent'

Accompagner et renforcer les compétences numériques des parents dans une situation de vulnérabilité socio-économique

Contexte

La technologie transforme notre société à toute vitesse. Néanmoins, tout le monde ne surfe pas aisément sur cette vague digitale. Le Baromètre 2022 de l'inclusion numérique indique que 46 % des Belges âgés de 16 à 74 ans sont en vulnérabilité numérique. Ce pourcentage passe à 70 % pour les personnes à faibles revenus ou ayant un faible niveau d'éducation. Les jeunes ne sont pas non plus épargnés : 1 sur 3 a de faibles compétences numériques, un pourcentage qui monte à 45% chez les jeunes ayant un faible niveau d'éducation.

D'une part, ces jeunes ont besoin d'un soutien supplémentaire en matière numérique, soit dans un contexte familial soit ailleurs. D'autre part, l'enquête menée auprès de 266 organisations belges sans but lucratif actives dans le domaine de l'inclusion numérique montre que les enfants de parents vulnérables sur le plan numérique reprennent souvent les tâches administratives numériques de leurs parents malgré leur jeune âge. Ainsi, ils sont amenés à assumer des responsabilités qui ne sont pas les leurs.

Avec cet appel 'Digi-parent', la Fondation Roi Baudouin souhaite soutenir des projets (pilotes) qui se concentrent sur le renforcement des compétences numériques des parents, et en particulier ceux qui sont dans une position socio-économique vulnérable. L'objectif étant d'accroître leur indépendance numérique et de renforcer leur rôle parental en lien avec le numérique.

Votre organisation a-t-elle une idée pour aider les parents, dans une situation socio-économique vulnérable, à améliorer leurs compétences numériques ? Veillez à soumettre un dossier de candidature. Un jury professionnel et indépendant examinera tous les dossiers reçus et effectuera une sélection objective des dossiers les plus pertinents.

Enfin, les collaborations entre deux ou plusieurs organisations sont encouragées. Il pourrait s'agir, par exemple, d'une organisation ayant une expertise dans la formation aux compétences numériques et, d'autre part, d'une organisation ayant un accès privilégié au public cible de cet appel, comme une association de parents d'une école primaire ou secondaire.

Qui peut introduire un projet ?

- Un dossier de candidature peut être introduit par toute organisation établie en Belgique : organisation à finalité socio-culturelle, école, EPN, association de parents ayant soit une expertise sur l'inclusion numérique soit un contact direct avec les parents.
- Les partenariats avec les pouvoirs publics sont encouragés. Dans ce cas, c'est l'organisation partenaire citée ci-dessus qui doit rentrer le dossier de candidature.

De quel soutien pouvez-vous bénéficier ?

- Financier :
  - Budget total disponible : 500 000 €
  - Min 5.000€ - max 15.000€ par projet

- Contenu :
    - La Fondation organisera des moments d'intervision (demi-journée) où les lauréats s'engagent à partager leurs expériences, le matériel didactique, etc. qu'ils auront développé dans le cadre de cet appel.

Pour quels types de dépenses ?

- Les dépenses admises portent sur des frais de personnel ou de formation liés à ce projet bien précis, la location de locaux, du matériel de communication, des achats de petit matériel et tous les autres coûts nécessaires au bon déroulement du projet.
- L'achat de matériel informatique ne peut pas dépasser un quart du soutien financier reçu (avec un maximum de 3.750€). Ce matériel reste la propriété de l'organisation candidate qui en a la gestion et le met à disposition.

Par exemple :

- Une formation aux compétences numériques de base donnée chaque semaine par une association de parents d'élèves ;
- Un accompagnement individualisé au numérique pour les mamans dans un club de sport, le pendant l'entraînement des enfants ;
- Un espace public numérique qui, en coopération avec un comité de parents met sur pied u cursus et des outils pédagogiques spécifiques pour les démarches administratives auxquelles les parents sont les plus exposés ;
- La constitution d'un kit pédagogique destiné aux parents, reprenant des conseils sur la façon d'être connecté numériquement avec un budget limité (par exemple, achat d'équipements rénovés, Internet à tarif social, etc.)
- Un accompagnement sur mesure portant sur l'usage des services en ligne de l'école (accès aux bulletins, canaux de communication avec les enseignants, plateforme utilisée par l'école,…) ;
- Des cours sur les services numériques les plus utiles pour les parents (ex : application d'achat de vêtement en seconde main, sécurité des sites consultés par les enfants, application pédagogiques, dossier d'accompagnement de l'élève, prise de rendez-vous en ligne, éducation aux médias, contrôle parental,…) ;
- Des cours donnés par des enseignants dans les écoles sur base volontaire,…

Quels sont les critères de recevabilité ?

Votre demande d'aide est **recevable** si :

- Le formulaire de candidature
    - est rédigé en français ou en néerlandais
    - est entièrement complété
    - a été introduit de manière digitale dans les délais : https://candidate.kbs-frb.be/fr
- Le porteur / responsable du projet a plus de 18 ans
- Le projet/l'organisation
    - est développé en Belgique et y est aussi établi
    - est un projet non commercial d'intérêt général

Quels sont les critères de sélection ?

Un jury indépendant fera une sélection parmi les dossiers recevables en se basant sur les critères suivants :

1. **Outreaching & impact** : Le projet doit pouvoir identifier et atteindre des parents vulnérables sur le plan numérique en établissant une relation de confiance avec eux et en développant un plan à long terme. Il s'agira d'examiner le nombre de parents accompagnés, le nombre d'heures de formation dispensées ainsi que la récurrence de ces formations. Les projets sont encouragés à se dérouler dans des lieux fréquentés régulièrement par les parents (ex : école, association de parents, club de sport, asbl qui travaille avec les parents,…).

2. **Qualité de l'accompagnement** : Le projet est concret et a pour objectif de promouvoir l'accès, les compétences et l'utilisation des outils numériques par des parents vulnérables, qui en sont très éloignés. L'objectif est de renforcer l'autonomie, l'émancipation de ces personnes et la capacité à utiliser des outils numériques utiles à l'exercice leur rôle de parents. Les projets partiront autant que possible du matériel déjà utilisé par les parents (smartphone, ordinateurs,…), de l'école (salle informatique,…) ou des élèves (ordinateurs portables individuels,…).

3. **Qualité du partenariat** : Les partenariats et le travail en réseau avec d'autres associations locales sont fortement encouragés. En effet, chaque projet devra réunir d'une part une expertise en matière d'accompagnement et de formation aux compétences numériques de base et d'autres part un accès privilégié aux parents. .

4. **Budget :** L'ambition du projet est en adéquation avec le budget demandé et les solutions proposées.

Calendrier

- Date limite d'introduction des dossiers de candidature : 15 mars 2023 (avant minuit).
- Annonce de la sélection : mai-juin 2023
- Lancement des projets : septembre 2023
- Fin des projets : juin 2024 (durée du projet : une année).

Besoin d'information ?

Pour plus d'information, veuillez prendre contact avec Quentin Martens, par téléphone 02 549 02 21) ou par e-mail martens.q@kbs-frb.be).